

---

## La campagne de Jaurès sur le Maroc. Entre pacifisme et colonialisme

Rémi Fabre

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8109>

DOI : [10.4000/cdlm.8109](https://doi.org/10.4000/cdlm.8109)

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2015

Pagination : 101-113

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Rémi Fabre, « La campagne de Jaurès sur le Maroc. Entre pacifisme et colonialisme », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 91 | 2015, mis en ligne le 01 juin 2016, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8109> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.8109>

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# La campagne de Jaurès sur le Maroc. Entre pacifisme et colonialisme

Rémi Fabre

---

## Introduction

- 1 Revenir à travers les prises de position de Jaurès sur la question marocaine dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle, c'est aborder une question centrale par rapport au thème de la défense de la paix qui fait l'objet de ce numéro des *Cahiers de la Méditerranée*. Lors des trois crises franco-allemandes de Tanger en 1905, Casablanca en 1908, et Agadir en 1911 on a pu croire en effet que le contentieux marocain allait déclencher la grande guerre européenne. Question cruciale pour la montée des tensions, et donc rétrospectivement un des maillons de la chaîne qui a abouti à la première guerre mondiale, le Maroc a en même temps failli apparaître comme un laboratoire de règlement pacifique des tensions internationales, puisqu'il a donné lieu à trois accords, l'accord international d'Algésiras de 1906, puis les deux accords franco-allemands de 1909 et 1911.
- 2 Nous avons donc affaire à une sorte de nœud où viennent s'entremêler plusieurs fils, ceux du débat colonial en France, ceux de l'impérialisme colonial en acte, ceux de combinaisons diplomatiques complexes menées par la France avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne ; ceux tout particulièrement des relations franco-allemandes, dans leurs dimensions géopolitiques, militaires, économiques, mais aussi idéologiques, affectives.
- 3 C'est surtout par rapport à la question coloniale que l'intervention de Jaurès sur le Maroc a été analysée. Georges Oved dans son ouvrage sur *La gauche française et le nationalisme marocain 1905-1955*<sup>1</sup> met en évidence l'évolution de la position de Jaurès, qui se dégage selon lui des « tentations » de la « pénétration pacifique »<sup>2</sup> pour défendre une politique d'opposition à la conquête que l'auteur qualifie de « résolument anticoloniale »<sup>3</sup>. Dans *Le parti socialiste et l'Afrique du Nord* Ahmed Koulakssis insiste davantage sur les positions colonialistes de départ. Le même auteur n'en marque pas

moins l'évolution ultérieure de Jaurès, qui l'amène à « rompre avec ses anciennes idées »<sup>4</sup>.

- 4 Charles-André Julien dans *Le Maroc face aux impérialismes* porte des jugements de valeur positifs et insiste à plusieurs reprises sur la « documentation de première main » et sur « la remarquable étude critique des documents » de Jaurès<sup>5</sup>.
- 5 Jaurès est aussi mentionné, mais quand même moins présent dans les études qui abordent la question marocaine du point de vue des relations internationales<sup>6</sup>.
- 6 Il apparaît intéressant, nous semble-t-il, après ces travaux importants, mais déjà un peu anciens, de reprendre le dossier des très abondantes prises de position de Jaurès sur la question marocaine<sup>7</sup> en essayant d'y apporter quelques éclairages un peu différents.
- 7 Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, en effet, le problème de la confrontation entre le monde musulman et l'Occident, des « rapports entre les civilisations », a pris une dimension inattendue. C'est toujours à la lumière du présent qu'on réfléchit sur le passé, mais inversement, il est nécessaire pour réfléchir à notre présent de prendre en considération un passé désormais éloigné de plus d'un siècle, mais qui, pour employer une expression souvent reprise, « a encore du mal à passer ». Et il nous semble en particulier que la démarche de Jaurès, ses réflexions, ses prises de conscience, ses découvertes, ses avertissements, ne sont pas sans intérêt pour prendre la mesure du « nouveau nœud » de contradictions historiques auquel notre monde est confronté, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, comme au cœur de ses cités.

## La politique de pénétration pacifique

- 8 C'est à l'automne 1903 que Jaurès a commencé à s'intéresser au Maroc. Des opérations militaires s'étaient en effet développées au cours de l'été 1903 dans le Sud-Oranais, aux confins du Maroc et de l'Algérie. Le 2 septembre 1903, un détachement de la Légion étrangère fut surpris à El Mounzar par les Berabers, tribus berbères de l'Est marocain. Le combat se solde par la mort de 38 soldats français. En représailles, le renforcement des moyens militaires a été décidé, avec la nomination du général Lyautey à la tête des forces du Sud-Oranais.
- 9 Jaurès a réagi à ces événements en dénonçant un projet de conquête militaire élaboré selon lui par « tout un parti militaire et colonial qui rêve de mettre la main sur le Maroc par une grande expédition »<sup>8</sup>. Pour y faire face, il a défendu une politique alternative de « pénétration pacifique », déposant le 23 novembre 1903 à la Chambre des députés cette proposition : « La chambre invite le gouvernement à inscrire dans le prochain budget des crédits [...] pour développer pacifiquement chez les tribus musulmanes qui avoisinent l'Algérie, d'accord avec ces tribus et avec les autorités dont elles relèvent, des œuvres de civilisation : caisses de réserve contre la famine, distribution de grains, écoles, infirmeries, soins médicaux, marchés, voies de communication »<sup>9</sup>.
- 10 Cette « politique de pénétration pacifique » constitue le point de départ de la réflexion de Jaurès. Il oppose, on n'en sera pas surpris, la paix à la guerre dans la politique à mener au Maroc. Seule la connaissance de Jaurès et le suivi de toutes ses positions ultérieures permettent toutefois de distinguer ce pacifisme vrai d'un « faux pacifisme » très souvent affiché dans le parti colonial. Ainsi Eugène Etienne à la Chambre n'hésitait-il pas à déclarer que « tous nos efforts tendent à amener la paix »<sup>10</sup> et à réclamer simplement pour l'armée française un droit de légitime défense et de

protection des populations. Jaurès lui-même, au reste, reconnaissait qu'il existait des « mesures nécessaires de répression et de police »<sup>11</sup>.

- 11 Refusant une attitude de pure négation, il se déclarait convaincu que la France avait au Maroc « des intérêts de premier ordre » et que « ces intérêts mêmes lui créent une sorte de droit »<sup>12</sup>. Un droit justifié par le fait que « la civilisation que [la France] représente en Afrique auprès des indigènes est certainement supérieure à l'état présent du régime marocain », un régime « spoliateur, anarchique, violent, mauvais, qui absorbe et dévore toutes les ressources du pays, qui est secoué par les soubresauts d'un fanatisme morbide et bestial »<sup>13</sup>.
- 12 Incontestablement, si la politique de pénétration pacifique que définit Jaurès en 1903 propose une alternative à la conquête militaire elle ne rompt pas avec l'idéologie coloniale dominante. Très vite, pourtant, Jaurès a commencé à modifier ses positions.

## Face aux grandes manœuvres diplomatiques

- 13 Entre 1902 et 1904 la France a cherché à obtenir de l'Italie et du Royaume-Uni « les mains libres » au Maroc, tout en négociant un compromis avec l'Espagne. Une bonne partie de ces manœuvres a dans un premier temps échappé à Jaurès. Il ne semble n'avoir rien su de l'accord secret du 10 juillet 1902 qui contient la reconnaissance réciproque de l'influence italienne sur la Tripolitaine-Cyrénaïque et de la France sur le Maroc.
- 14 S'il s'est davantage interrogé sur les ambitions de l'Espagne, il n'a pas davantage connu le texte du traité secret franco-espagnol du 3 octobre 1904, qui délimite, en cas de « modification du statu quo » au Maroc, des sphères d'influence.
- 15 Dans l'Entente cordiale du 8 avril 1904, le problème marocain n'était pas dissimulé<sup>14</sup>, puisque la France s'engageait à ne pas entraver l'action de l'Angleterre en Egypte, pendant que l'Angleterre reconnaissait qu'il incombait à la France de « veiller à la tranquillité du Maroc et de prêter son assistance à toutes les réformes administratives économiques et financières dont le pays avait besoin ».
- 16 Jaurès, dans le débat sur la ratification, a averti que le traité franco-britannique ne devait pas être tourné contre l'Allemagne, qu'il importait de dire nettement que « dans notre pensée, dans le sens profond de cet accord, il a une valeur de conciliation et de paix, il n'a aucune valeur secrète d'hostilité ou de défiance systématique... »<sup>15</sup>.
- 17 Jaurès se montrait également vigilant sur la question marocaine. Il ne renonçait pas à prôner une politique de pénétration pacifique, estimant au contraire que celle-ci était légitimée puisque « l'Angleterre a proclamé le droit exclusif de la France, sauf entente amicale avec l'Espagne, d'organiser le Maroc »<sup>16</sup>. Mais alors qu'en 1903 il avait dénoncé la culpabilité du Sultan dans les exactions fiscales, désormais il redoutait que le grand emprunt qu'il venait de contracter ne lui laissât pas d'autre choix que d'accroître encore ces « impôts usuraires »<sup>17</sup>, puisque l'hypothèque prise sur les douanes le privait de ses ressources ordinaires. C'étaient désormais les banques françaises, avec leur attitude « usuraire », leurs « convoitises pressantes »<sup>18</sup> qui étaient dénoncées.
- 18 Jaurès s'est montré par ailleurs plus net dans son refus des opérations militaires, et a dénoncé sans hésiter les « expéditions téméraires » du général Lyautey en plein cœur du territoire marocain au cours de l'été 1904, dont il démontre la réalité sans qu'on lui appose un démenti crédible<sup>19</sup>.

- 19 Malgré tout Jaurès a terminé son intervention du 10 novembre 1904 par une approbation de l'Entente cordiale. Il n'a pas fait le lien entre la question allemande et la question marocaine. Quelques semaines après, pourtant, c'est bien contre l'attribution diplomatique du Maroc à la France sans consultation de l'Allemagne qu'a été décidée la visite de Guillaume II à Tanger le 31 mars 1905. L'empereur allemand s'y est présenté comme le garant de l'indépendance et de la souveraineté du Sultan.

## De Tanger à Algésiras

- 20 Dès qu'a éclaté la crise de Tanger, Jaurès a mené avec ardeur la campagne contre Delcassé d'avril à juin 1905. Il a reproché au ministre des affaires étrangères d'avoir tenu l'Allemagne à l'écart de ses négociations sur le Maroc et a repoussé « l'hypothèse scélérate et folle d'une guerre éclatant entre les deux peuples à propos de cette question marocaine qui n'avait un intérêt vital ni pour l'une ni pour l'autre »<sup>20</sup>. La démission de Delcassé le 6 juin 1905 a fait retomber la tension. Jaurès s'est réjoui de ce « commencement » de victoire de la paix, et le 17 juin dans un article intitulé « Par le droit » il s'est prononcé pour l'acceptation de la proposition allemande de conférence internationale sur le Maroc<sup>21</sup>.
- 21 Le coup de tonnerre de Tanger a été un révélateur des risques de guerre franco-allemande et il a cristallisé le débat sur la paix et la guerre qui s'est développé avec beaucoup de passion pendant tout l'été et l'automne 1905. Mais c'est aussi pour la politique marocaine, que l'épisode de Tanger constitue un tournant important. Après avoir accepté l'idée de conférence internationale, Jaurès en vient en effet à défendre une internationalisation du Maroc, une solution qui permettrait, tout en maintenant la souveraineté du sultan, de l'amener à laisser « se développer la civilisation dans son empire »<sup>22</sup>. Un Maroc internationalisé pourrait en même temps devenir une sorte de laboratoire de l'entente européenne.
- 22 Jaurès va donc saluer l'accord intervenu le 31 mars à Algésiras comme une victoire de la paix, en même temps que de l'arbitrage : « C'est parce que tous les peuples du monde, moins directement intéressés à la question ont joué entre la France et l'Allemagne le rôle d'arbitres que le conflit ne s'est point exaspéré. C'est un précédent remarquable »<sup>23</sup>.
- 23 Pourtant, l'acte d'Algésiras s'est révélé assez vite une simple « trêve courte et inquiète »<sup>24</sup>. Devant la reprise de la poussée conquérante de la France, Jaurès a adressé dès décembre 1906 au gouvernement et aux députés cet avertissement : « Ne forcez pas, ne violez pas l'acte d'Algésiras, ne permettez pas que le Maroc devienne le point malade où affleurent toutes les humeurs malsaines de l'Europe toutes les convoitises, tous les orgueils, toutes les déceptions, toutes les violences, toutes les cupidités »<sup>25</sup>.

## Contre les aventures et exactions militaires

- 24 L'année 1907, année durant laquelle la France est gouvernée par Clemenceau, constitue un tournant dans le déploiement des forces militaires françaises au Maroc. La signature par le sultan Abd El Aziz de l'acte d'Algésiras avait déclenché au Maroc de sérieux remous, des actes de révoltes à l'encontre du Sultan mais aussi aux étrangers et en particulier aux Français.

- 25 Le 30 juillet 1907 à Casablanca neuf ouvriers européens travaillant sur un chantier qui traversait un cimetière musulman sont tués par une foule marocaine. Le 5 août en représailles un navire de guerre français bombarde Casablanca, détruisant une bonne partie de la ville et tuant un millier d'habitants. Ce bombardement a été suivi du débarquement des troupes françaises et de la répression dans la ville. L'armée française va ensuite progressivement étendre sa domination sur la région de la Chaouïa qui entoure Casablanca.
- 26 La situation au Maroc en 1907 et 1908 est d'autant plus dramatique que la poussée française se double d'une guerre civile opposant le sultan officiel Abd El Aziz à son frère Moulay Hafid, qui, avec l'appui d'une bonne partie du peuple, des tribus et des religieux, a pris la tête d'une guerre sainte. Il l'emportera en août 1908. Les autorités françaises avaient longtemps soutenu Abd El Aziz avant de se résoudre, avec l'ensemble du corps diplomatique international de Tanger, à reconnaître Moulay Hafid, le 5 janvier 1909<sup>26</sup>.
- 27 Pendant toute cette période Jaurès mène une campagne inlassable contre une politique marocaine qu'il présente comme aventuriste, irresponsable, et parfois criminelle.
- 28 À partir du bombardement de Casablanca, on est « frappé » par l'évolution de sa réflexion sur le monde musulman, comme en témoigne ce passage de son grand discours du 24 janvier 1908 :
- Quelle figure, s'écrie-t-il, si vous êtes maintenant pour les Marocains le peuple d'Europe qui exerce le plus violemment la force des armes, quelle figure ferez-vous devant ce monde de l'Islam qui commence à s'éveiller ? [...] Deux mouvements, deux tendances inverses se le disputent : il y a les fanatiques qui veulent en finir par la haine le fer et le feu avec la civilisation européenne et chrétienne, et il y a les hommes modernes, les hommes nouveaux [...] il y a toute une élite qui dit : l'Islam ne se sauvera qu'en se renouvelant, qu'en interprétant son vieux livre religieux selon un esprit nouveau de liberté, de fraternité, de paix. [...] Et c'est à l'heure où ce mouvement se dessine que vous fournissez aux fanatiques de l'Islam le prétexte, l'occasion de dire : « Comment se réconcilier avec cette Europe brutale ? Voilà la France, la France de la justice et de la liberté qui n'a contre le Maroc d'autre geste que les obus, les canons, les fusils<sup>27</sup>.
- 29 La polémique va se faire encore plus âpre en mars 1908 quand Jaurès dénonce le massacre commis par les troupes du général d'Amade. Le 15 mars à Bou Nouala dans la Chaouïa, les troupes avaient attaqué, d'abord par un bombardement d'artillerie, puis dans une charge à la baïonnette, un rassemblement de population civile. Les victimes avaient été évaluées à 1 500 personnes. Jaurès dans le discours<sup>28</sup> où il interpelle le gouvernement cite la lettre d'un soldat affirmant que « tout y avait passé » et que « les enfants et les femmes avaient été tués »<sup>29</sup>. Il citera ensuite d'autres témoignages, mais c'est aussi par l'examen attentif des rapports officiels, « révisés, remaniés, retouchés »<sup>30</sup> qu'il met en évidence le caractère indiscutable des faits, de « l'odieuse et sinistre besogne qui fut accomplie, au nom de la civilisation, par la France du Christ et des Droits de l'Homme »<sup>31</sup>. Et il n'hésite pas, face à deux des plus grandes figures du dreyfusisme, le président du Conseil Clemenceau et le ministre de la guerre Georges Picquart à évoquer « des images déjà lointaines » : « Ce fut l'honneur du dreyfusisme de démêler la vérité à travers les documents mêmes de l'adversaire. M. le général Picquart nous oblige dans l'affaire marocaine au même effort critique »<sup>32</sup>.

## L'accord franco-allemand de février 1909

- 30 Après les drames et la guerre civile de 1908, c'est une relative accalmie sur le plan militaire que connaît le Maroc de l'automne 1908 au printemps 1911. Les questions diplomatiques, financières et économiques passent au premier plan. La seconde crise franco-allemande sur le Maroc, celle des déserteurs de Casablanca à la fin du mois de septembre 1908, a entraîné une assez forte tension. Jaurès a trouvé cette querelle ridicule, et réclame que la bagarre des déserteurs ne déclenche pas une guerre épouvantable, « et qu'on daigne fermer ce robinet de quatre sous par lequel coulerait un fleuve de sang »<sup>33</sup>.
- 31 Il a vu une première lueur d'espoir dans la décision du 10 novembre de soumettre l'incident à l'arbitrage de la Cour de Justice de La Haye, et espéré que la même procédure pourrait s'appliquer un jour à la question d'Alsace-Lorraine. L'accord franco-allemand conclu le 9 février 1909 à Berlin est donc salué par lui comme « un indice de détente comme une première promesse de rapprochement franco-allemand qui est la condition absolue de la paix de l'Europe » [...] « À ce titre, ajoute-t-il, il est pour nous une grande joie »<sup>34</sup>.
- 32 Il est loin cependant de céder à l'euphorie. Dans cet accord politico-économique, le gouvernement allemand reconnaissait les « intérêts politiques particuliers de la France » au Maroc. Inversement les intérêts économiques de l'Allemagne étaient reconnus par la France et il était convenu que les deux gouvernements associeraient leurs nationaux dans les grandes entreprises marocaines.
- 33 Analysant ces clauses, Jaurès demandait que la France profitât de cette reconnaissance de « ses intérêts politiques spéciaux » pour « se retirer honnêtement du Maroc »<sup>35</sup>. Si « elle préparait par des voies directes ou par des voies obliques une sorte de protectorat, les difficultés [...] ne tarderaient pas à renaître »<sup>36</sup>. Sur le plan économique par ailleurs, il avertissait que si l'entente entre les entreprises françaises et allemandes se traduisait par l'exploitation effrénée du peuple marocain, « ce serait vraiment assez malpropre » : la France « se ravalerait jusqu'à l'infamie si son premier acte d'association avec l'Allemagne était un acte de pillage et de violence basse contre un peuple lié par deux assaillants »<sup>37</sup>.

## De l'étouffement du Sultan à la marche sur Fez

- 34 Très vite, Jaurès a eu l'impression que ces craintes étaient fondées. Les retraits militaires, toujours promis, n'avaient pas lieu et on assistait à un processus de vassalisation et d'étouffement financier du nouveau Sultan.
- 35 À la fin de l'été 1909 une campagne d'indignation s'était développée en France contre Moulay Hafid, qui avait enfermé et exhibé dans une cage un de ses ennemis, Bou Hamara, avant de le faire exécuter et de trancher les mains d'un certain nombre de ses soldats. Jaurès déclare sans excuse ce « reste de coutumes barbares »<sup>38</sup>. Il rappelle cependant, pour que la France et l'Europe chrétienne balaient devant leur porte, des actes analogues du passé, comme les cages de fer de Louis XI, et il fait allusion à des actes beaucoup plus récents dans une phrase à l'ironie sanglante : « La grande Europe, toute la grande Europe clémente, des gibets de Moscou aux fossés de Montjuich<sup>39</sup> condamne avec autorité la cruauté marocaine, et les Chrétiens font au Coran l'honneur

inattendu de réclamer de lui plus que ce qu'ils ne réclament de l'Évangile »<sup>40</sup>. Pour Jaurès, ces protestations hypocrites servaient avant tout à justifier la domination financière et militaire du Maroc.

- 36 Commentant le 24 mars 1911 le contrat d'emprunt de 100 millions de francs de 1910 remboursable en 75 annuités avec un intérêt de 5 %, Jaurès résumait ainsi la situation : le Sultan à qui on prend 100 % des douanes, la totalité du monopole des tabacs, et les produits du domaine pour assurer le service de la dette, n'a « plus un centime » et se trouve donc « obligé de prélever par la force, au-delà des impôts accoutumés, des impôts qui n'étaient pas dans la tradition des tribus »<sup>41</sup>.
- 37 Cette situation n'a pas manqué de susciter la révolte contre Moulay Hafid, qui après avoir été porté au pouvoir au nom de la guerre sainte contre les étrangers, était accusé de se plier au joug français et européen. C'est cette effervescence qui a servi de prétexte à la Marche sur Fès.

## De la marche sur Fès à la crise d'Agadir

- 38 La chute du gouvernement Briand, le 27 février 1911, met fin au long et prudent mandat exercé au quai d'Orsay par Stephen Pichon depuis 1906. Dans le nouveau ministère radical, qui se forme avec Ernest Monis à la présidence du Conseil, Jean Cruppi détient le portefeuille des Affaires étrangères. Ce nouveau ministre, beaucoup moins expérimenté que son prédécesseur, et son collègue ministre de la guerre Maurice Berteaux, vont lever les verrous en décidant le 22 avril l'opération décisive de la marche sur Fès.
- 39 La raison invoquée est la demande de secours adressée aux troupes françaises par le Sultan encerclé dans sa capitale par des tribus révoltées. La révolte était réelle, mais la décision française de marcher sur Fès était antérieure à la demande d'aide, d'ailleurs téléguidée, du Sultan. Les troupes du général Moinier entrent sans difficultés dans Fès le 21 mai 1911.
- 40 Jaurès, qui avait entendu retentir dès le 5 avril « les trompettes guerrières de la presse d'aventures »<sup>42</sup> avait crié « casse-cou »<sup>43</sup>, puis titré le 24 avril « Le coup est fait ! »<sup>44</sup>, un coup perpétré selon lui par « la bande marocaine et son délégué M. Regnault »<sup>45</sup>, et obtenu de la faiblesse du gouvernement, « qui s'est laissé prendre dans le plus terrible engrenage »<sup>46</sup>.
- 41 Jaurès a par ailleurs immédiatement signalé tous les risques diplomatiques de l'opération sur Fès. De fait elle a suscité d'abord la réaction espagnole avec le 9 juin un débarquement de troupes à Larache, puis, deuxième réaction beaucoup plus redoutable, l'arrivée d'un bateau de guerre allemand dans la rade d'Agadir, qui a déclenché le 1<sup>er</sup> juillet une nouvelle crise franco-allemande.
- 42 Nous n'aurons pas l'occasion ici de retracer le déroulement de cette crise d'Agadir, particulièrement dramatique et longue, l'accord qui met fin à la crise étant signé le 4 novembre. À plusieurs reprises on a pu avoir l'impression que la guerre était imminente. Mais Jaurès est peu intervenu pendant ces semaines de tension, car de la fin juillet à la mi-octobre, il a effectué un voyage en Amérique du Sud. En revanche, ses interventions au moment où est conclu, à l'initiative du président du Conseil Joseph Caillaux, le nouvel accord franco-allemand méritent qu'on s'y arrête.



## Les règlements définitifs : l'accord Caillaux et le protectorat

- 43 Dans son article du 26 juillet 1911, à la veille de son embarquement, Jaurès soutenait encore que la seule véritable solution était le retour loyal à l'acte d'Algésiras. « Il faut écrivait-il que le Maroc cesse d'être une proie, il faut qu'il soit à la fois marocain et international. Toute autre combinaison risquerait d'être à la fois dangereuse et déshonorante »<sup>47</sup>. Or l'accord du 4 novembre est allé dans le sens que redoutait Jaurès : si l'Allemagne reconnaissait à la France le droit d'établir son protectorat au Maroc, elle recevait en compensation une portion du Congo français. La situation s'était par ailleurs compliquée par l'exigence formulée par l'Espagne de voir appliquer les clauses du traité secret de 1904, désormais révélé au grand jour.
- 44 Dès l'annonce de l'accord le 4 novembre, Jaurès a commenté : « C'est la politique de proie qui se fait consacrer par la diplomatie »<sup>48</sup>. Quelques jours avant, à la fin septembre 1911, l'Italie s'était emparée de la Tripolitaine, en conformité avec le traité secret conclu avec la France. Pour le Maroc les traités de 1902 et 1904 (y compris la clause secrète l'Entente Cordiale) avaient clairement envisagé la disparition de la souveraineté du Sultan que la conférence d'Algésiras et toutes les déclarations officielles ultérieures avaient ensuite promis de respecter. Les masques tombaient, mais ceux qui comme Jaurès avaient été bercés de promesses fallacieuses pouvaient à bon droit se sentir floués.
- 45 Cette impression a pu être accentuée par la franchise proche du cynisme avec laquelle Caillaux a défendu son accord devant la Chambre des députés. Il a présenté le protectorat sur le Maroc<sup>49</sup> comme l'achèvement de l'œuvre séculaire de la France en Afrique du Nord et comme un objectif constant. « L'intervention de l'Allemagne en 1905 nous en aurait simplement écartés un instant »<sup>50</sup> pour un régime international qui, selon Caillaux, n'était pas applicable. Finalement « nous payons le Maroc à l'Allemagne »<sup>51</sup>, reconnaît Caillaux, comme nous avons payé en 1902 et 1904 le désintéressement de l'Angleterre et de l'Italie, et l'association de l'Espagne.
- 46 Pour la détente franco-allemande qui évitait une grande guerre européenne, Jaurès ne pouvait que voter la ratification de l'accord. Mais il l'a fait « la mort dans l'âme ». Il a prononcé le 20 décembre 1911 un discours cinglant contre la politique marocaine et les traités secrets où la France aurait « compromis son honneur ». Et de fustiger une France « gloutonne »<sup>52</sup> se hâtant de violer l'acte d'Algésiras alors que celui-ci inaugurerait en Europe pour la solution des conflits économiques et politiques « une admirable méthode d'organisation morale »<sup>53</sup>. Et de s'indigner de constater que la France « qui est une puissance morale ait fourni « sa part de détestable responsabilité dans ces violations universelles de la foi jurée »<sup>54</sup>. Il ajoutait quelques paroles d'ironie sur l'idéologie coloniale :
- Il est entendu qu'étant les races supérieures nous pouvons non seulement transmettre notre civilisation, mais imposer notre empire à d'autres peuples, il est entendu qu'il y a des portions d'humanité dont les grands peuples modernes disposent comme d'une matière à échange. [...] Je ne récrimine pas, je ne discute pas. Ce sont des choses que du haut de votre droit vous jugez légitimes et bonnes et je ne me risque plus à heurter la conception que vous vous faites du droit...<sup>55</sup>
- 47 La défense du droit des Marocains sera plus longuement développée dans le discours du 28 juin 1912 où Jaurès justifiait son refus du protectorat qui avait été imposé au Sultan

le 30 mars 1912. La révolte des tabors, les soldats de l'armée marocaine, avait alors gagné tout le pays. Dans l'urgence on avait fait appel au général Lyautey, nommé résident par Poincaré le 27 avril. Ses troupes réussirent au début de juin à dégager Fès au prix de combats acharnés suivis d'une répression brutale menée par la colonne Gouraud. La conquête systématique des zones rebelles ne sera pas tout à fait achevée en août 1914.

48 C'est dans ce contexte dramatique que Jaurès prend la parole le 28 juin à la Chambre. Il commence par poser la question de principe : « S'il m'est permis ici de prononcer un mot bien déplacé, bien ridicule je l'avoue, et qui sonne étrangement dans l'atmosphère européenne d'aujourd'hui, je vous demande : de quel droit prenons-nous le Maroc ? Où sont nos titres ? »<sup>56</sup>. Il balaie les arguments de sécurité en soulignant que depuis que s'était développée l'intervention française le pays était à feu et à sang. Il rejette également l'argument civilisateur, en affirmant l'existence d'une « civilisation marocaine capable des transformations nécessaires, capable d'évolution et de progrès, civilisation à la fois antique et moderne »<sup>57</sup>. « Il y avait là, ajoute-t-il, un germe d'avenir, une espérance [...]. Et laissez-moi vous dire que je ne pardonne pas à ceux qui ont écrasé cette espérance d'un progrès pacifique et humain, la civilisation africaine... »<sup>58</sup>. C'est donc le droit à l'indépendance d'un peuple « qui n'a jamais été un peuple soumis », que défend Jaurès<sup>59</sup>. Il n'hésite pas à comparer aux réactions du peuple français sous la Révolution le soulèvement des Marocains, un « soulèvement accompagné à coup sûr de désastres et de crimes comme le furent aux époques révolutionnaires des soulèvements dont vous ne méconnaissez pas la noblesse »<sup>60</sup>.

49 Le compte-rendu de ce discours paru dans *Le Temps* le 30 juin 1912 mérite qu'on s'y arrête<sup>61</sup>. Il débute par un résumé à peine outré des propos de Jaurès :

Nous sommes, d'après lui, au Maroc sans titres et sans droits. Nous y représentons le crime et la barbarie. Nous y avons créé l'insécurité par les ruses et les brutalités de la conquête. Nous avons blessé l'idéalisme marocain. Nous sommes tombés dans les ornières de la violence. Nous avons méconnu le devoir de sauvegarder la liberté marocaine « sans abus, sans incendies, sans baïonnettes.

50 *Le Temps* oppose ensuite au Jaurès de 1912 certaines de ses propres affirmations colonialistes de 1903<sup>62</sup>, tenues quand « M. Jaurès, vice-président de la Chambre, chef réel du ministère Combes, et ministrable, n'avait pas encore abdiqué les espoirs d'une carrière bourgeoise ». Mais ce n'était plus désormais, aux yeux de l'organe attitré de la bourgeoisie, qu'un socialiste révolutionnaire irresponsable, complice des antipatriotes et des anarchistes :

Il est paradoxal, commente *Le Temps* de voir prêcher la douceur au Maroc – dans un pays où il y a deux ans le sultan faisait mutiler ses prisonniers et les livrait ensuite aux lions – par le parti qui en France se solidarise avec les apôtres de la « machine à bosseler »<sup>63</sup>, de la « chaussette à clous »<sup>64</sup> et du « citoyen Browning »<sup>65</sup>. Ce renversement des rôles a quelque chose d'irritant [...]. Au lendemain du massacre de Fez du 17 avril, alors que les rebelles avaient écharpé, éventré, décapité nos officiers, M. Jaurès écrivait dans *L'Humanité* : « Les Marocains sont égorgés ! »<sup>66</sup>. Cette perpétuelle apologie de l'assassin contre le gendarme finit par lasser<sup>67</sup>.

51 L'opposition à la ratification du protectorat en juin 1912 ne marque pas tout à fait la fin des interventions de Jaurès sur le Maroc. Il a cru encore au cours de l'été 1912 que l'insurrection marocaine pouvait prendre une grande ampleur, mais ni l'abdication forcée du Sultan Moulay-Hafid, ni les succès remportés par Lyautey ne font l'objet de longues analyses. À partir de l'automne 1912 l'éclatement de la première guerre balkanique ramène le monstre de la guerre du côté européen de la Méditerranée, et le

Maroc se trouve rejeté à la périphérie. Si Jaurès revient au Maroc en juin 1913, c'est surtout dans le cadre de sa grande campagne contre la loi des 3 ans : il renonce dit-il à discuter sur la justice de l'opération marocaine initiale<sup>68</sup>, mais il considère comme une pure folie l'envoi de troupes nombreuses au Maroc à un moment où on prétend allonger la durée du service militaire sous prétexte que les effectifs de l'armée d'active seraient insuffisants face au choc d'une invasion. Mais il ne dépose plus alors qu'un ordre du jour « très mesuré » pour demander à la Chambre de marquer son « regret du développement imprudent des opérations militaires au Maroc »<sup>69</sup>.

## Conclusion

- 52 Même si elle se termine *mezzo voce* à un moment où les préoccupations de la paix se sont déplacées et où le combat sur le Maroc a été perdu, il faut souligner que l'affaire marocaine a été très importante dans l'action quotidienne de Jaurès pendant de longues années.
- 53 Tout en croyant à la nécessité d'une influence pacifique française puis européenne pour développer le Maroc, il a soutenu son indépendance. Même s'il s'est résigné à l'accord Caillaux, il n'a pas considéré que cette indépendance devait être sacrifiée au nom de la *Realpolitik*. Persuadé qu'il ne pouvait y avoir de grande politique sans principes, il a estimé qu'on ne pouvait pas bâtir la paix européenne et la réconciliation franco-allemande sur le partage des dépouilles africaines.
- 54 Au contraire, pour lui, le mauvais exemple français a entraîné la contagion des politiques de proie : l'Italie s'est servie en Tripolitaine, la Russie et l'Angleterre se sont partagé la Perse, l'Autriche-Hongrie s'est saisie de la Bosnie-Herzégovine, et les Puissances vont ensuite se disputer le reste des Balkans. Cette surenchère des impérialismes a été dénoncée à de nombreuses reprises par Jaurès comme un risque majeur pouvant aboutir à la guerre. Il le dit encore dans son dernier discours de Vaise en juillet 1914 : « Chaque peuple paraît à travers les rues de l'Europe avec sa petite torche à la main, et maintenant voilà l'incendie »<sup>70</sup>.
- 55 Jaurès avait proposé une autre voie, il avait rêvé d'une France exemplaire, tendant la main au Maroc indépendant, attentive et amicale face à l'éveil des peuples dominés, et à même d'impulser une grande politique de paix, d'arbitrage, et de régulation juridique des relations entre les États, dont l'accord d'Algésiras aurait pu être le laboratoire.
- 56 Jaurès ne se résignait pas à être simplement une grande voix, une grande conscience, une sorte de professeur de morale de la République qui réclamait que la France pratiquât « envers ceux qui sont forts une politique de fierté, envers ceux qui sont plus faibles une politique de générosité et de justice »<sup>71</sup>. Il a tenté d'obtenir, comme cela avait été le cas pour l'affaire Dreyfus, que « les forces de raison, de justice, de civilisation et de paix [...] soient reconnues par les dirigeants eux-mêmes »<sup>72</sup>. Il a incontestablement échoué dans sa tentative pour modeler le présent. Mais ce rôle de « sentinelle de l'avenir » qui lui reste continue à nous impressionner aujourd'hui.
- 57 Malgré les enjeux primordiaux de la question marocaine pour la paix européenne, Jaurès n'a pas considéré comme secondaires la situation et le point de vue des colonisés. Il a compris comme peu de ses contemporains que l'humiliation et la mise en tutelle coloniale du monde musulman, à l'heure où il aurait fallu tendre la main aux forces de progrès se manifestant en son sein, représentait non seulement une injustice,

une trahison des principes universels, que la France prétendait par ailleurs incarner, mais une bombe à retardement risquant d'engendrer bien des rancœurs et des haines, et de favoriser l'essor ou la résurgence du fanatisme.

---

## NOTES

1. Georges Oved, *La gauche française et la nationalisme marocain 1905-1955, Tome Premier*, Paris, L'Harmattan, 1984.
2. *Ibid.*, p. 140.
3. *Ibid.*, p. 127.
4. Ahmed Koulakssis, *Le parti socialiste et l'Afrique du Nord de Jaurès à Blum*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 76.
5. Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956*, Paris, Editions J.A., 1978, p. 77, note 35.
6. Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, Presses universitaires de France, 1967. Pierre Guillen, *Les emprunts marocains 1902-1904*, Paris, Publications de la Sorbonne, Editions Richelieu, s. d. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911, Une crise impérialiste en Europe pour la conquête du Maroc*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.
7. Le Maroc occupe 563 pages de texte soit 174 articles et 26 discours parlementaires dans les volumes thématiques « Pour la paix » de l'édition Bonnafous, à savoir Jean Jaurès, *Œuvres 3, Pour la Paix II, La paix menacée (1903-1906)*, Paris, Editions Rieder, 1931 ; Jean Jaurès, *Œuvres 5, Pour la Paix III, Le guépier marocain (1906-1908)*, Paris, Editions Rieder, 1933 ; Jean Jaurès, *Œuvres 7, Pour la Paix IV, Europe incertaine (1908-1911)*, Paris, Editions Rieder, 1934 ; Jean Jaurès, *Œuvres 9, Pour la Paix V, Au bord de l'abîme (1912-1914)*, Paris, Editions Rieder, 1939. Nous renverrons désormais à ces volumes sous l'appellation *Pour la paix II, III, IV, ou V*.
8. « Un grand danger », *La Dépêche de Toulouse*, 19 septembre 1903, *Pour la paix II*, p. 33.
9. *Pour la paix II*, p. 52 La proposition est renvoyée pour étude à la commission des Affaires étrangères et à celle des armées.
10. *Pour la paix II*, p. 49 (débat du 23 novembre 1903). Eugène Etienne député d'Oran passait pour le chef du parti colonial.
11. *Pour la paix II*, p. 41 (discours du 20 novembre 1903).
12. *Ibid.*, p. 42.
13. *Ibid.*, p. 42-43.
14. Sauf toutefois dans une clause secrète qui envisageait la rupture du *statu quo* au Maroc et en Égypte.
15. *Pour la paix II*, p. 123 (discours du 10 novembre 1904).
16. *Ibid.*, p. 133.
17. *Ibid.*, p. 134.
18. *Ibid.*, p. 135.
19. *Pour la paix II*, p. 138 (discours du 10 novembre 1904).
20. « L'un et l'autre », *L'Humanité*, 24 avril 1905, *Pour la paix II*, p. 198.
21. « Par le droit », *L'Humanité*, 17 juin 1905, *Pour la paix II*, p. 222.
22. « La question marocaine », *L'Humanité*, 2 septembre 1905, *Pour la paix II*, p. 321.
23. « Après Algésiras », *L'Humanité*, 3 avril 1906, *Pour la paix III*, p. 62.

24. *Ibid.*
25. Discours à la Chambre, 6 décembre 1906, *Pour la paix III*, p. 81.
26. Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 77.
27. Discours à la Chambre, 24 janvier 1908, *Pour la paix III*, p. 241-242.
28. Discours à la Chambre, 27 mars 1908, *Pour la paix III*, p. 301-308.
29. *Ibid.*, p. 308.
30. « Prétendus démentis-Nouveaux aveux », *L'Humanité*, 21 avril 1908, *Pour la paix III*, p. 326.
31. « L'aveu », *L'Humanité*, 16 avril 1908, *Pour la paix III*, p. 321.
32. « Prétendus démentis-Nouveaux aveux », *L'Humanité*, 21 avril 1908, *Pour la paix III*, p. 326.
33. « Détente nécessaire », *L'Humanité*, 6 novembre 1908, *Pour la paix III*, p. 406.
34. « Les causes et les conséquences », *L'Humanité*, 11 février 1909, *Pour la paix IV*, p. 76.
35. « Les causes et les conséquences », *L'Humanité*, 11 février 1909, *Pour la paix IV*, p. 78.
36. *Ibid.*
37. *Ibid.*, p. 79.
38. *Ibid.*, p. 166.
39. Le militant anarchiste Ferrer venait d'être exécuté à Barcelone. Il y avait eu par ailleurs en Russie des exécutions de révolutionnaires par pendaison.
40. Discours à la Chambre, 22 novembre 1909, *Pour la paix IV*, p. 166.
41. Intervention à la Chambre 24 mars 1911, *Pour la paix IV*, p. 302.
42. « Au Maroc », *L'Humanité*, 5 avril 1911, *Pour la paix IV*, p. 311.
43. « Casse-cou », *L'Humanité*, 22 avril 1911, *Pour la paix IV*, p. 312-313.
44. « Le coup est fait ! », *L'Humanité*, 24 avril 1911, *Pour la paix IV*, p. 313-314.
45. Eugène Regnault le représentant de la France à la délégation internationale de Tanger passait pour le principal instigateur de l'établissement du protectorat sur le Maroc.
46. *Pour la paix IV*, p. 314.
47. « Compensations », *L'Humanité*, 26 juillet 1911, *Pour la paix IV*, p. 359.
48. « L'accord franco-allemand », *L'Humanité*, 4 novembre 1911, *Pour la paix IV*, p. 365.
49. *Journal officiel de la République Française Débats parlementaires Chambre des députés*, 19 décembre 1911, p. 4063-4068.
50. *Ibid.*
51. *Ibid.*
52. Discours à la Chambre sur la ratification de l'accord franco-allemand, 19 décembre 1911, *Pour la paix IV*, p. 413.
53. *Ibid.*
54. *Ibid.*, p. 414.
55. Discours à la Chambre sur la ratification de l'accord franco-allemand, 20 décembre 1911, *Pour la paix IV*, p. 424.
56. Discours à la Chambre sur le traité de protectorat sur le Maroc, 28 juin 1912, *Pour la paix V*, p. 89.
57. *Ibid.*, p. 90.
58. *Ibid.*, p. 91.
59. *Ibid.*, p. 90.
60. *Ibid.*, p. 95.
61. Article à la une du quotidien le 30 juin 1912 sur deux colonnes intitulé « Le Maroc à la Chambre » et presque uniquement consacré à l'intervention de Jaurès. L'article n'est pas signé selon la coutume du Journal.
62. Voir *supra* p. 3.
63. Les apôtres de la machine à bosseler sont les Apaches, ceux qui cognent.
64. En principe il s'agit de la police. Peut-être sont ici visés ceux qui désignent la police de cette périphrase argotique.

65. On trouve l'expression de « citoyen Browning » dans la presse anarchiste et dans le journal *La Guerre sociale*.
66. Cette phrase figure dans l'article de Jaurès « Les troupes marocaines se soulèvent à Fez » paru dans *L'Humanité* le 19 avril 1912, *Pour la paix V*, p. 67.
67. *Le Temps* du 30 juin 1912.
68. *Pour la paix V*, p. 273.
69. *Ibid.*, p. 275.
70. « Discours de Vaise », 25 juillet 1914, *Pour la paix V*, p. 383-384.
71. Discours à la Chambre du 14 mars 1911, *Pour la paix IV*, p. 299.
72. Discours à la Chambre du 28 juin 1912, *Pour la paix V*, p. 91.
- 

## RÉSUMÉS

La question marocaine a entraîné au début du xx<sup>e</sup> siècle de graves tensions entre la France et l'Allemagne avant que l'accord signé en novembre 1911 ne permette l'établissement du protectorat français en 1912. Jean Jaurès a mené une grande campagne politique sur le Maroc en défendant la paix entre la France et l'Allemagne, mais aussi le droit à l'indépendance des Marocains qu'il jugeait conciliable avec le développement de l'influence pacifique française et européenne. S'il s'est opposé sans succès à la poursuite de l'expansion coloniale française en Afrique du Nord, il a compris et dénoncé les conséquences néfastes que pourrait avoir dans l'avenir une politique de domination et d'humiliation du monde musulman.

The issue of Morocco provoked serious tension between France and Germany at the beginning of the 20th century, before the ratification of the treaty in November 1911 which foresaw the creation of the French Protectorate in 1912. Jean Jaurès carried out an intense political campaign about Morocco, defending peace between France and Germany, but also the right to independence of the Moroccan people, which he considered was in line with the development of French and European influence. Although Jaurès opposed, unsuccessfully, to the continuation of the French colonial expansion in North Africa, he also understood and denounced the disastrous consequences that a policy of domination and humiliation of the Muslim world could have in future.

## INDEX

**Mots-clés** : Jaurès, Maroc, paix, Agadir, Tanger, conférence d'Algésiras, protectorat, sultan, Islam, colonisation, France, Allemagne

**Keywords** : Jaurès, Morocco, peace, Agadir, Tanger, Algeciras conference, protectorate, sultan, Islam, colonisation, France, Germany

## AUTEUR

### RÉMI FABRE

Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-Est Créteil (UPEC), et membre du Centre de recherches en histoire européenne comparée (CRHEC). Il a publié notamment, *Les protestants en France depuis 1789*, Paris, La Découverte, 1999, et *Francis de Pressensé et la défense des Droits de l'Homme. Un intellectuel au combat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Il prépare avec Gilles Candar l'édition des Œuvres de Jaurès chez Fayard pour le tome 9 (1902-1904). Co-organisateur du colloque *Les défenseurs de la paix 1899-1917* (Paris IHA, janvier 2014) il travaille aujourd'hui sur l'histoire du pacifisme et de la défense de la paix avec comme perspective la publication d'un ouvrage de synthèse pour la période 1815-1918.  
remifabre@voila.fr